

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/11/2011

Réception par le Préfet : 14/11/2011

Publication : 16/11/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-11-3-10

Séance du mercredi 9 novembre 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

RD 13BISI - PROTECTION CONTRE LES EBOULIS AU COL D'ODEREN À FELLERING

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le dossier de demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect de la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron,
- autorise le Président à adresser cette demande auprès du Préfet du Département des Vosges.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions